

Anticiper les contrôles des comptabilités : préparer tous les documents pour l'administration fiscale

Procédure automatique : uniquement avec une solution de génération i7

Procédure manuelle : avec une solution v16 ou génération i7

Le cadre légal

L'instruction 13L-1-06 n° 12 du 24 janvier 2006 publiée au Bulletin Officiel des Impôts et relative au contrôle des comptabilités informatisées impose un certain nombre d'exigences aux entreprises françaises tenant leur comptabilité au moyen d'un système informatisé afin qu'elle soit réputée sincère, régulière et probante.

Pour les contrôles fiscaux engagés à partir du 1^{er} janvier 2014 le contribuable doit remettre également en cas de contrôle de l'administration fiscale un fichier des écritures comptables au format décrit dans l'article A 47 A I du 02/08/2013.

L'absence de production du fichier des écritures, obligatoire depuis 2006, peut dorénavant être sanctionnée par une amende minimale de 1 500 euros par année ou exercice soumis à contrôle, qui pourra être portée, en cas de manquements graves, à 5 % du chiffre d'affaires ou du montant des recettes brutes déclarées ou rehaussées (selon le cas) par exercice ou année soumis à contrôle (article 1729 D du Code général des impôts), ou encore, par la taxation d'office en cas d'opposition à contrôle fiscal (article L 74 du LPF).

Comment Sage comptabilité vous aide à répondre à ces obligations fiscales ?

Selon votre équipement, deux procédures s'offrent à vous :

La procédure automatique

(uniquement avec une solution de génération i7)

Avec Sage Assistant de clôture : l'automatisation des tâches

La souscription à **Sage Assistant de clôture** permet d'activer le traitement « **sauvegarde fiscale des données** », d'optimiser, d'automatiser et de sécuriser les différentes tâches à effectuer dans le cadre du contrôle sur les comptabilités informatisées pour l'ensemble de vos applications Sage 30, Start ou 100 de génération i7.



Concrètement Sage Assistant de clôture va permettre :**Pour la comptabilité**

- ▶ La génération par mois et pour l'année des états d'archivage au format pdf : Journal, Journal général, Grand livre des comptes généraux, Grand livre des tiers, Balance des comptes généraux, Balance des tiers avec mention d'impression définitive sur les états.
- ▶ La gestion des clôtures périodiques et de la clôture annuelle.
- ▶ La génération du fichier des écritures au nouveau format mensuel et annuel (i7 Version 7.70).

Au niveau des immobilisations

- ▶ La génération sous forme de fichier pdf des journaux des immobilisations : Dotations, Sorties, Virements et Autres.
- ▶ La génération sous forme de fichier pdf des documents de fin d'exercice : Amortissements, Crédit-bail, Location, Rapprochement, Préparatoires fiscaux, Réintégration des biens, Réintégration crédit-bail, Locations.

Pour les moyens de paiement

- ▶ L'impression des journaux des écritures par mois et par journal sous forme de fichier pdf.

En gestion commerciale

- ▶ L'impression des factures d'achat et de vente comptabilisées au format pdf sur la période définie.
- ▶ L'impression des journaux par journal et par mois sous forme de fichier pdf (Opérations de type Achat, Vente, Règlements clients et fournisseurs contenant toutes les écritures de la période).

Pour les états comptables et fiscaux

- ▶ Impression des journaux des écritures d'OD sous forme de fichier pdf.
- ▶ Enregistrement sous la forme d'un fichier pdf de la liasse fiscale ainsi que de la plaquette.

Comment activer la fonctionnalité ?

- 1 En vous connectant au portail Sage, vous activez les services de sauvegarde fiscale. Allez dans le menu « ? » Sage sur le Web. Renseignez votre code utilisateur ainsi que le mot de passe communiqué par le service clientèle.
- 2 Laissez-vous guider par l'assistant pour procéder aux opérations périodiques ou annuelles, accessible à partir du menu **Traitement, Sauvegarde fiscal des données dans vos différentes applications.**
- 3 Accédez facilement à l'ensemble des données générées à partir de **Sage Direct.**

Les bénéfices de Sage Assistant de clôture

- ▶ Optimiser la productivité très sensible en fin d'exercice alors que la période mobilise déjà de nombreuses ressources dans l'entreprise.
- ▶ Sécuriser la production de toutes les données comptables à archiver sans risque d'erreurs ou d'oubli de documents.
- ▶ Accéder facilement à l'ensemble des informations par l'intermédiaire de **Sage Direct.**

La procédure manuelle

(avec une solution v16 ou génération i7)

Quelle que soit votre solution de comptabilité Sage, vous pouvez également anticiper et préparer ces contrôles en suivant les étapes de la procédure manuelle :

1 Activation du contrôle d'archivage

Cette option accessible dans les [Paramètres de comptabilisation](#) permet d'ajouter des contrôles en conformité avec ces obligations :

- ▶ Lors de la génération EDI de la TVA, la clôture de la période M-1 est systématiquement proposée.
- ▶ En présence de plus de deux exercices non clôturés, l'application impose la clôture de l'exercice le plus ancien.
- ▶ À l'ouverture des journaux, l'application vous propose de [lancer la clôture de la période M-2](#).

2 Clôture partielle des journaux

Paragraphe 19 à 24 de l'instruction – Principe du caractère intangible ou de l'irréversibilité des écritures comptables. Ce traitement permet d'empêcher toute modification sur les écritures existantes.

3 Processus de clôtures périodiques

Paragraphe 25 à 29 de l'instruction – Principe d'une procédure de clôture périodique des enregistrements chronologiques. Ce traitement permet d'imprimer et d'empêcher toute modification et ajout des écritures existantes.

4 Processus de comptabilisation des pièces des applications en amont de la comptabilité

Il existe un outil de simulation permettant à l'utilisateur de contrôler les écritures comptables générées avant de lancer le traitement de comptabilisation réelle... Chacune des applications de la gamme Sage 30, Start ou 100 en amont de comptabilité proposent une [fonction d'impression du journal comptable](#) répondant ainsi à cette obligation. Nous vous conseillons vivement d'archiver également les journaux comptables émis à partir de ces différentes applications.

5 Impression des documents de la comptabilité

Nous vous conseillons d'[imprimer au format pdf](#) les documents suivants :

- ▶ Grand livre général périodique et annuel
- ▶ Grand livre tiers périodique et annuel
- ▶ Journaux mensuels + Journal général
- ▶ Balance générale cumulée périodique et annuelle
- ▶ Balance tiers cumulée périodique et annuelle
- ▶ Bilan

6 Production du fichier à présenter à l'administration fiscale

Sage Générateur fichiers des écritures comptables D.G.Fi.P

Cette nouvelle application permet de générer le fichier des écritures comptables au format décrit dans l'article A 47 A I du 02/08/2013. Il suffit de sélectionner un fichier comptable et l'exercice clôturé concerné.



L'assistant génère un fichier au **format txt** sous le répertoire d'archivage de l'entreprise.

L'assistant permet de traiter les bases comptables propriétaires Express et SQL Server, suivantes :

- ▶ V16.xx propriétaire et à partir de la version 16.5x pour Express et SQL Server
- ▶ i7 V7.00 à V7.5x

Version 7.70 de génération i7 Windows (disponibilité prévue en novembre 2013)

La génération du fichier fait l'objet d'une entrée spécifique dans le menu **Traitement/Fin d'exercice/ Génération fichier écritures DGFIP**

Remarque

Le fichier des écritures comptables généré doit être remis sur un **support non réinscriptible** (exemple CD-R ou DVD-R), clôturés de telle sorte qu'ils ne puissent plus recevoir de données et utilisant le système de fichiers UDF et/ou ISO 9660. **Nous invitons à y ajouter également l'ensemble des documents enregistrés au format pdf.**